



## Jules André Victor REYNOUARD (1874 – 1945)

**Maire de LAURAC (1913 - 1919 et 1929 - 1945)**

*(Extraits du « Vivre à Laurac » N°28 – 1<sup>er</sup> Semestre 1990)*

**Jules André Victor REYNOUARD**, né le 23 mars 1874 au mas de Guigon à Laurac et décédé dans cette même commune le 12 mars 1945, à l'âge de 71 ans, était le fils de Jean Victor Edouard REYNOUARD et de Léonie Virginie FAMBON.

Il avait épousé, le 5 avril 1917, Antonie RAOUX, alors institutrice à Voguë. Elle était née à Vagnas le 17 juillet 1877. A l'époque de son mariage, Jules André Victor REYNOUARD était mobilisé au 8<sup>ème</sup> Régiment du Génie d'Angoulême et détaché en tant que télégraphiste à Auneau, en Eure-et-Loire. Décédée le 24 juillet 1970 à Laurac, Antonie REYNOUARD occupa divers postes d'institutrice dans le Bas-Vivarais, notamment en dernier lieu à Laurac où elle fit la classe à de nombreux Lauracois qui s'en souviennent encore aujourd'hui. Jules André Victor et Antonie REYNOUARD eurent une fille, Juliette, aujourd'hui Mme Roger BESSET, épouse du dévoué bibliothécaire municipal.

La famille REYNOUARD était une très ancienne famille lauracoise. Il suffira de rappeler que c'est un des ancêtres de Jules André Victor REYNOUARD, Jean REYNOUARD, né en 1727, qui vint s'établir au mas de Guigon, où depuis la famille n'a cessé de résider. Elle était installée antérieurement, toujours à Laurac et depuis des générations, au mas de Peyrot.

Le père, donc, Jean Victor Edouard REYNOUARD, né à Laurac le 9 mars 1843 et décédé le 12 novembre 1913, à l'âge de 70 ans, était, comme il y en eut plusieurs dans la famille, expert-géomètre. Il fut lui aussi, quelque quarante ans avant son fils, maire de Laurac. Elu conseiller municipal à la suite des élections des 7 et 14 août 1870, il était élu maire de Laurac par arrêté préfectoral le 19 septembre 1870. Cependant, suite au retour du régime républicain qui succédait au Second Empire, tous les conseils municipaux étaient dissous le 20 septembre 1870. A la suite de quoi, un arrêté préfectoral du 9 octobre 1870 nommait une commission municipale pour Laurac avec M. REYNOUARD comme président, chargé des actes d'état-civil, autrement dit des fonctions de maire. Il le restera jusqu'aux élections municipales du 30 avril 1871 et par la suite il sera pendant plusieurs années conseiller municipal.



*Mme Antonie REYNOUARD et ses élèves à l'école publique de Laurac en 1931.*

De gauche à droite: Juliette JULIEN (Mme SILHOL) - Odette CHAMBON (Mme MONNIER) Paulette MOULIN (Mme JACQUES) - Marcelle RABEYRON (Mme SEVENIER) - Georgette ARNAL (Mme JULIEN) - Marie-Rose PLANTEVIN (Mme REY) - Lucette PRÉVÔT (Mme JALLÉS) – (Au dessus d'elle: non identifiée) - Marcelle JULIEN - Juliette PLANTEVIN (Mme PRÉVÔT) Marcel DELEUZE - Fernand DELEUZE.



*Après les élections de mai 1929, plantation du « mai » de Jules André Victor REYNOUARD.*

## 1913 - 1919

La gestion des affaires communales faisait donc partie de la tradition dans la famille. Et c'est ainsi que, conseiller municipal dès 1908, Jules André Victor REYNOUARD, le fils du précédent, était élu maire le 16 février 1913, au premier tour (10 voix sur 11), lors d'élection complémentaires rendues nécessaires suite au décès à Nice, le 14 janvier 1913, de Benjamin BABOIS qui avait été élu maire de Laurac le 19 mai 1912.

Commentant cette élection de Jules André Victor REYNOUARD, l'hebdomadaire « *Le Républicain des Cévennes* » (qui était alors l'organe de la Fédération républicaine, radicale et radicale-socialiste de l'arrondissement de Largentière) écrivait :

*«La population est heureuse de ce choix, car M. REYNOUARD jouit d'une légitime et profonde estime. Intelligent, actif et sérieux, il réunit toutes les qualités du bon administrateur.*

*Nous ajoutons avec plaisir que c'est un militant républicain et que le poste d'honneur auquel l'a élevé la confiance de ses collègues n'est que la juste récompense de son dévouement à la cause démocratique.*

*Aussi, spontanément, un groupe d'amis s'est-il mis en devoir de fêter son succès et un «mai» magnifique a été dressé devant son habitation, portant bien haut les couleurs nationales.*

*Les enfants des écoles publiques lui ont présenté leurs touchantes félicitations, sous forme d'un gentil compliment. M. REYNOUARD est en effet président du «Sou des écoles laïques» et ne manque pas une occasion de manifester son attachement à l'enseignement républicain.*

*Ce fut un moment de réelle émotion pour le nouvel élu entouré de ses collègues et pour les nombreux citoyens et citoyennes accourus pour témoigner leur sympathie au loyal magistrat en qui les habitants de Laurac sont en droit de fonder de grandes espérances...»*

Jules André Victor REYNOUARD était donc maire de Laurac lors de la déclaration de guerre, le 2 août 1914. Il est intéressant de rappeler que le budget de la commune qu'il fit voter pour l'exercice 1914 se situait aux environs de 8000 francs de l'époque (soit environ 107 000 francs d'aujourd'hui).

A son actif il faut souligner qu'il fit adopter le 6 juillet 1913 le premier projet d'égout traversant la place du village, et ce dans l'intérêt de l'hygiène et en vue de faciliter les communications dans le bas du village.

Mobilisé en 1914, il fut remplacé par M. Victor SEVENIER, jusqu'à sa démobilisation en 1919 où il reprit ses fonctions de maire sans qu'il y ait eu de nouvelles élections.

Le 16 mars 1919, il présidait une séance du Conseil municipal relative à la réorganisation de la police municipale qui faisait l'objet d'un avant-projet transmis par le préfet. Le Conseil repoussa ledit projet pour des motifs donc il est intéressant - sinon amusant - de rappeler les principaux, concernant Laurac :

- La police municipale est mieux faite par le garde-champêtre qui connaît mieux le pays et ses habitants ;
- Le garde-champêtre est un auxiliaire précieux pour les contrôleurs, percepteurs, agents voyers, etc..;
- Le garde-champêtre est constamment sous la main de l'autorité municipale.

Et depuis, Laurac n'a eu d'autre police municipale que son garde-champêtre...;

Mais on était au lendemain de la Grande Guerre. Le 25 mai 1919, M. REYNOUARD faisait adopter par son Conseil municipal un projet relatif à l'érection d'un monument commémoratif aux soldats morts pendant la guerre. Une commission fut constituée comprenant, outre le maire, président et trois conseillers municipaux, trois anciens combattants (MM. BOISSIN, CHAMPETIER et MOURARET). Ledit monument devait être élevé pas souscription publique, le complément de financement étant voté par le Conseil municipal.

Toujours dans le souvenir des années de guerre, le Conseil municipal, à l'instigation du maire, décidait le 28 juin 1919 d'envoyer un message de félicitations au général PERSHING, commandant en chef des forces américaines venues seconder les forces françaises en 1917-1918. Ce message valut à la commune une lettre de remerciement du général PERSHING reçue le 25 septembre suivant. Quel dommage que ce document signé du général américain ne figure plus dans les archives municipales. Au cours de la même séance, le Conseil adressait un « souvenir ému » à tous les morts de la guerre, et notamment aux **47 enfants de Laurac morts pour la France.**

## 1929-1945

Mais la roue tourne, et un nouveau Conseil municipal, d'une autre tendance, issu des élections, élisait maire de Laurac, le 10 septembre 1919, M. Evariste BARTUS.

Celui-ci devait demeurer dix ans à ce poste, exactement jusqu'aux élections du 5 mai 1929 qui virent une nouvelle équipe «de gauche» revenir aux fonctions municipales. Parmi les élus figurait Jules André Victor REYNOUARD que les conseillers municipaux élisaient à nouveau, à l'unanimité, maire de Laurac. Il devait le rester jusqu'à sa mort en 1945.

Un des importants problèmes qu'il eut alors à résoudre était celui de l'amélioration de l'alimentation en eau du village. Dans ce domaine, la séance du Conseil municipal du 19 octobre 1930 marque une étape importante. C'est en effet au cours de cette séance que furent décidées :

- L'acquisition de la source (débit de 2 litres/seconde) située sur un terrain appartenant à M. Adrien MONTEIL, sur la rive gauche du ruisseau de Toufache, en amont des sources précédemment captées.
- Le remplacement des canalisations en poterie par une canalisation métallique, depuis les sources jusqu'au réservoir du Granger, avec prolongation jusqu'à la Vierge où la nouvelle canalisation serait raccordée à la canalisation métallique établie deux ans plus tôt pour les quartiers de «Prentegarde» (orthographe d'alors) et de Vachers.

Les plans et devis des travaux étaient approuvés par le Conseil municipal le 11 janvier 1931, comme était aussi approuvée la dépense pour l'achat de la source et les travaux, soit 103 200 F (en francs d'aujourd'hui, près de 246 000 francs), dépense à couvrir par un emprunt et par une subvention attendue du ... Pari mutuel. C'était courant à l'époque, semble-t-il.

Les travaux d'adduction d'eau furent par la suite adjugés à M. Germain REYNOUARD, entrepreneur à Joyeuse, qui les menait à bien jusqu'à la réception provisoire qui eut lieu le 25 mai 1933 et la réception définitive le 25 mai 1934.

Il convient cependant de rappeler que ces travaux faisaient suite à ceux entrepris par la précédente municipalité en 1928 et adjugés à l'entreprise Landi Martino, du Teil, pour 105 810 francs, alors que le devis primitif était de 87 394 francs. Le Conseil municipal de Laurac devait autoriser ce dépassement de dépenses le 9 septembre 1934 seulement, mais les travaux avaient été reçus provisoirement le 12 août 1929 et définitivement le 19 octobre 1939.

(Ceci sans oublier que c'est en 1873-1874, à l'instigation du Frère Serdieu, que furent réalisés les premiers travaux d'adduction d'eau et de fontaines publiques mises en services en 1875. Depuis, divers autres travaux avaient été réalisés).

Deux ans plus tard, les élections municipales du 5 mai 1935 maintenaient à la municipalité la liste sortante, et Jules André Victor REYNOUARD était réélu maire à l'unanimité le 19 mai 1935

Aucun événement marquant ne devait intervenir dans les années qui précédèrent la guerre de 1939-1945, le Conseil municipal continuant à assurer une gestion sans histoire. A signaler à cette occasion que le budget primitif de l'exercice 1939 fut arrêté à la somme de 46 000 francs (chiffre arrondi, équivalent à environ 86 000 francs d'aujourd'hui), à laquelle devait s'ajouter un budget additionnel de quelque 30 000 francs (soit environ 45 000 francs 1989).

Durant la période qui suivit, on notera l'avis favorable, donné par le Conseil municipal le 15 janvier 1942, à l'introduction de la culture du tabac sur la commune de Laurac, culture que plusieurs agriculteurs entreprirent alors.

En 1944, les événements de l'époque ne permirent pas aux conseillers de se réunir durant neuf mois, de janvier à septembre, mais le 10 septembre 1944 le Conseil municipal votait une motion déclarant son adhésion sans réserve à la IV<sup>ème</sup> République et assurant son gouvernement provisoire ainsi que son chef, le général de GAULLE, de son entier dévouement, ce qui était tout à fait dans la ligne constante qui fut celle de Jules André Victor REYNOUARD durant la guerre.



*M. et Mme Jules André Victor REYNOUARD (vers 1940)*